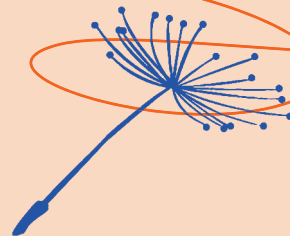


ACCUEILLIR UN OU UNE APPRENTI·E EN COMMUN

SIMPLICITÉ • SOLIDARITÉ • SÉRÉNITÉ

ASSOCIATIONS ET COLLECTIVITÉS
DU FINISTÈRE, ACCÉDEZ À L'APPRENTISSAGE GRÂCE
À LA MUTUALISATION D'APPRENTIS
AVEC UN GROUPEMENT D'EMPLOYEURS !

DE QUOI S'AGIT-IL ?



Vous souhaitez accueillir un ou une apprenti·e, mais que faire si vos besoins sont ponctuels ou ne permettent pas un contrat à temps plein ? Grâce à la **mutualisation d'apprentis par le biais d'un groupement d'employeurs**, vous bénéficiez de **flexibilité, d'efficacité** et d'un **accompagnement sur mesure**.

LE GROUPEMENT D'EMPLOYEURS ASSOCIATIF INTERSECTORIEL DU FINISTÈRE GEAI29 A ÉTÉ CRÉÉ EN 2017 PAR UN COLLECTIF DE STRUCTURES SPÉCIALISÉES DANS L'ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ DES PETITES ET MOYENNES ASSOCIATIONS ET DANS LA MUTUALISATION DES RESSOURCES. EMBAUCHER ET MUTUALISER LES SALARIÉS : DÉJÀ 50 ASSOCIATIONS FINISTÉRIENNES EN ONT PROFITÉ, ET DANS TOUS LES TYPES DE MÉTIERS.

ET ÇA FONCTIONNE AUSSI POUR LES APPRENTIS.

UN MODÈLE GAGNANT-GAGNANT

Le groupement d'employeurs recrute l'apprenti·e et le met à disposition de plusieurs de ses membres, selon leurs besoins respectifs. Cela permet de :

- **Partager les compétences** d'un même apprenti entre plusieurs structures
- **Réduire les charges administratives** liées au contrat d'apprentissage
- **Accéder à des profils motivés** sans devoir assumer seul l'ensemble de la formation

POURQUOI CHOISIR LA MUTUALISATION ?

- **Adaptée aux associations et aux services de collectivités** qui n'ont pas la capacité d'embaucher un apprenti à temps plein
- **Confiance** dans la délégation des procédures administratives et RH
- **Solution souple** pour faire face à une activité saisonnière ou cyclique
- **Accompagnement personnalisé** par le groupement dans la sélection, le suivi et la gestion du contrat,
- **Enrichissement de l'expérience de l'apprenti**, qui découvre plusieurs environnements professionnels

**FORMER ENSEMBLE, C'EST PARTAGER
NOTRE EXPÉRIENCE, ET CONSTRUIRE
L'AVENIR SOLIDAIREMENT**

VOTRE RÔLE EN TANT QUE STRUCTURE D'ACCUEIL

Vous avez la responsabilité de mettre en place un **tutorat**, par un ou une professionnel·le possédant un **diplôme a minima équivalent** et disposant d'une **expérience professionnelle d'un an** dans le domaine (ou justifiant de **compétences équivalentes**).

Vous aurez la responsabilité de l'**accueil physique et logistique** et de l'**organisation des tâches de l'apprenti·e** dans votre quotidien.

Vous recevez et payez chaque mois la **facture de mise à disposition**. Il ne reste aucune charge relative à la fonction employeur : tout est compris : **santé au travail, mutuelle, congés, ...**

Tous ces éléments sont préparés ensemble et précisés ensuite dans une convention de mise à disposition.



ACCUEILLIR UN·E APPRENTI·E AVEC LE GEAI29 COMBIEN CA COÛTE ?

QUELQUES EXEMPLES

Yoann, 17 ans, animateur d'activités et de vie quotidienne en formation CPJEPS, chez vous à temps plein.

- Embauché au groupe A de la CCN ECLAT.
- Facture de mise à disposition mensuelle après déduction de l'aide de l'Etat la première année : 253€/mois.

Paola, 20 ans, animatrice apprentie en formation de BPJEPS.

- Embauchée au groupe C de la convention ECLAT.
- Facture de mise à disposition mensuelle après déduction de l'aide de l'Etat la première année : 821€/mois.
- Partagée entre un centre social et le service jeunesse de la Commune voisine : 410€/mois chacun.

Lisa, 24 ans, en Master 2 « management du spectacle vivant ».

- Embauchée au groupe C de la convention ECLAT.
- Facture de mise à disposition mensuelle après déduction de l'aide de l'Etat la première année : 1375€/mois.
- Mutualisée entre le centre culturel intercommunal de septembre à mars et l'organisation associative du festival d'été d'avril à août : 600 à 800€/mois chacun.

*Simulations de coût réalisées sur les valeurs conventionnelles et légales à fin 2025. A titre indicatif et sans engagement.
Adhésion annuelle au GEAI29 = 250€.*

LE GEAI29 VOUS AIDE POUR RÉALISER VOS PROPRES SIMULATIONS.

LE GEAI29 ACCOMPAGNE L'APPRENTI·E OU LA STRUCTURE DANS LA RECHERCHE D'UN AUTRE PARTENAIRE POUR MUTUALISER.

LE GEAI PEUT MUTUALISER AVEC TOUTE STRUCTURE NON-FISCALISÉE, MÊME SI ELLE APPLIQUE UNE AUTRE CONVENTION QUE ECLAT.



GEAI²⁹

Groupement d'Employeurs Associatif Intersectoriel



CONTACT

GEAI29

Tél. 06 58 33 88 32

contact@geai.bzh